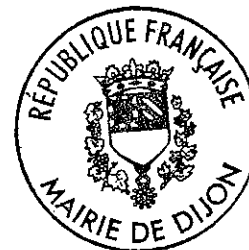


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2008

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. REBSAMEN) - M. IZIMER (pouvoir Mlle MASLOUHI)

Membres absents : M. PRIBETICH

OBJET DE LA DELIBERATION

Logement à loyer modéré - 42, rue Devosge - Cession de cinq appartements à l'Office Public d'HLM de la Côte d'Or (OPH 21)

Mme Lemouzy, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose:

Mesdames, Messieurs,

Par arrêté du 29 mai 2008, la Ville a décidé d'exercer son droit de préemption sur cinq appartements, dont quatre occupés, dans la copropriété située 42, rue Devosge, cadastrée section EW n°75, d'une surface habitable totale d'environ 322 m², moyennant le prix global de 450 000 €.

L'Office Public d'HLM de la Côte d'Or (OPH 21) a confirmé son intérêt d'acquérir ces biens.

Il est proposé d'accéder à sa demande et de lui céder les lots n°4, 13, 16, 25 et 28 correspondant aux appartements et les lots annexes n°17, 18, 26, 27, 29 et 30 relatifs aux caves et greniers, à un prix équivalent au coût d'acquisition et conforme à l'évaluation de France Domaine.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

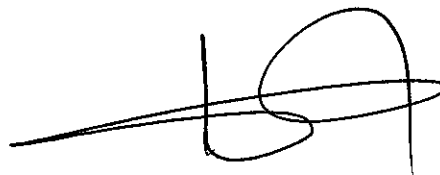
1- décider la cession par la Ville, à l'Office Public d'HLM de la Côte d'Or (OPH 21), 17, boulevard Voltaire - BP 4 - 21001 Dijon cedex, des lots n°4, 13, 16, 25 et 28 correspondant à cinq appartements et des lots annexes n°17, 18, 26, 27, 29 et 30 relatifs aux caves et greniers de la copropriété située 42, rue Devosge, cadastrée section EW n°75, d'une surface habitable totale d'environ 322 m², moyennant le prix global de 450 000 € ;

2- dire qu'il sera procédé à cette cession par acte administratif ;

3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



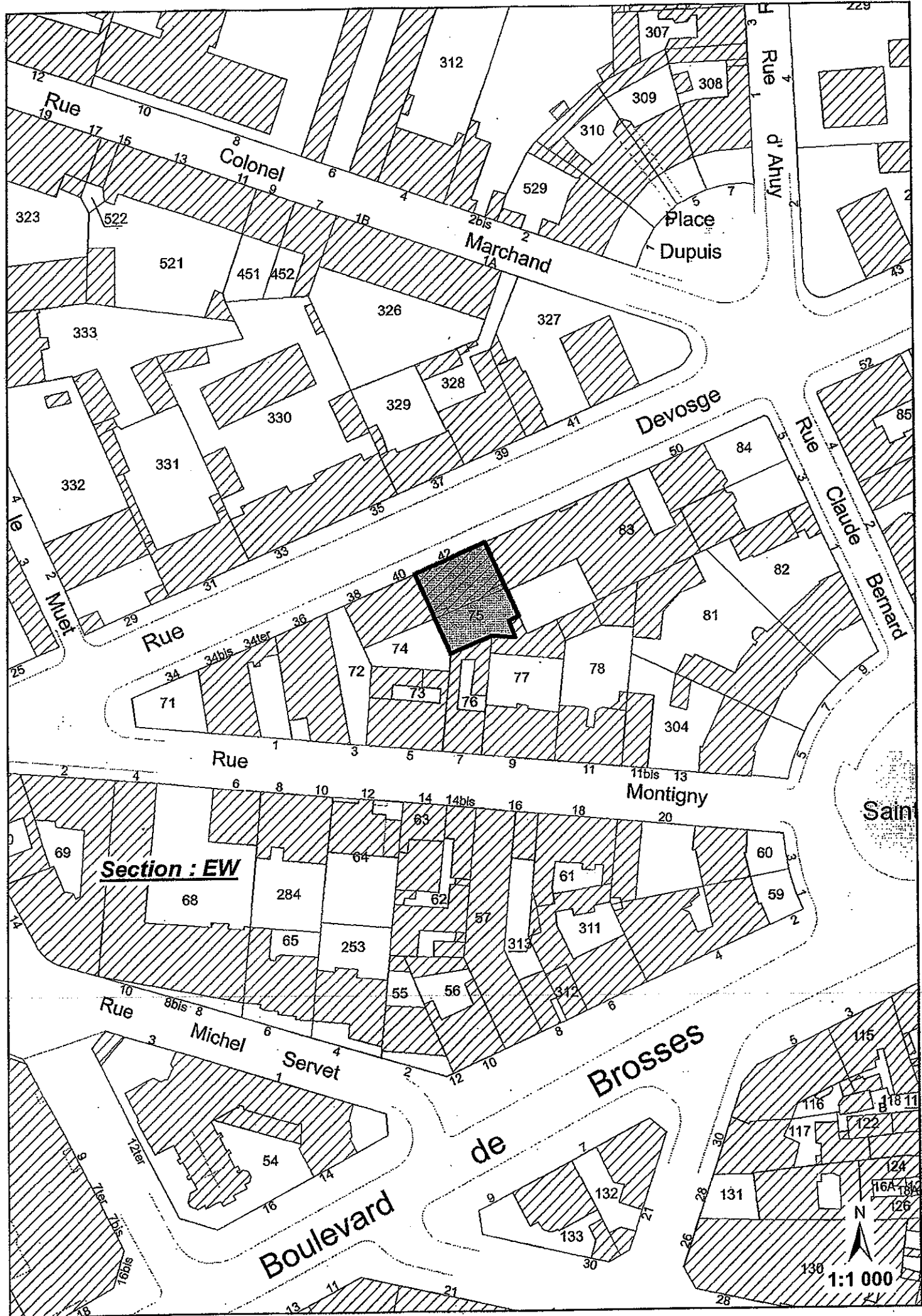
Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 8/10/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 3 OCT. 2008





Section : EW

